

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 739 000 francs destiné aux études et travaux de réhabilitation d'une berge de l'Arve à Vessy, suite à son effondrement en mai 2015.

Rapport de M. Olivier Gurtner.

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 5 décembre 2017. La commission l'a étudiée lors de la séance du 21 février 2018 sous la présidence de M^{me} Jannick Frigenti Empana. Le rapporteur remercie la procès-verbaliste, M^{me} Shadya Ghemati, pour ses notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 739 000 francs destiné à l'étude et aux travaux de réhabilitation d'une berge de l'Arve à Vessy, suite à son effondrement en mai 2015, située sur la parcelle N° 6177 de la commune de Veyrier, propriété de la Ville de Genève, et la parcelle N° 15503 dans le lit de l'Arve, propriété du domaine public cantonal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 739 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Séance du 21 février 2018

Audition de M. Nicolas Betty, chef du Service aménagement, génie civil et mobilité du département municipal des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Erwann Jegousse, coordinateur de projets au Service des sports (département de la culture et du sport)

M. Betty explique le contexte: en 2015, une crue centennale a provoqué des conséquences lourdes vers la boucle de l'Arve, à proximité du centre sportif du Bout-du-Monde, sur une berge de 25 m avec un dénivelé de 6 m. Ont été touchés des terrains privés sur la commune de Veyrier, appartenant à la Ville de Genève. La crue a provoqué des dégâts importants, avec une berge fortement érodée, mettant en danger un chemin pédestre, tout proche des terrains de foot (cf. image).

1. INTRODUCTION

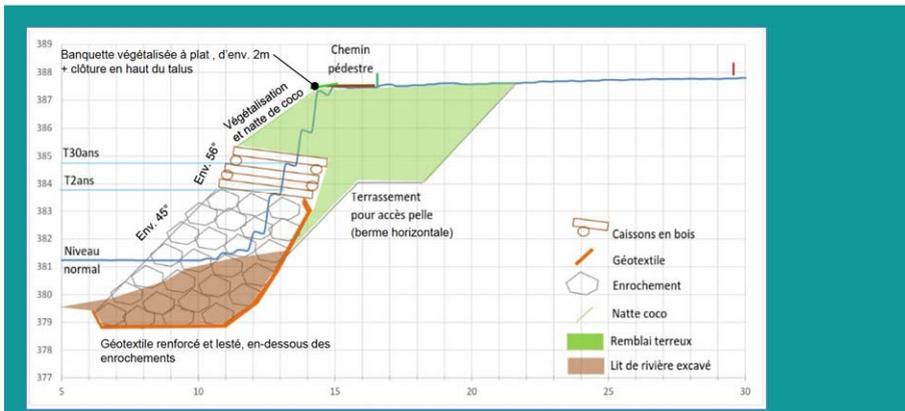


Après l'étude de différentes variantes, en coordination avec les services cantonaux de la nature et de l'eau (à savoir la Direction générale de l'agriculture et de la nature et la Direction générale de l'eau, DGAN et DGEau), le présent projet a été retenu.

Ledit projet prévoit les travaux suivants. Sur le terrain au bord de l'Arve, il est proposé en fond de bordure l'installation de roches («enrochements») coiffées de grandes poutres de bois («caissons en bois»). Au-dessus, une bande de verdure («talus») précède le chemin pédestre, fait de gravier. Les travaux prévoient une

«pelle araignée» capable de travailler sur un sol dénivelé ou même dans l'eau (cf. image).

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX



Le budget prévoit 30 000 francs d'études, 660 000 francs de travaux pour un total de 739 000 francs (TTC), qui seraient amortis sur 20 annuités, de 2019 à 2038.

En termes de calendrier, si les études sont réalisées en 2018, le projet peut être réalisé et ouvert au public après février 2019.

Questions

A la question d'un commissaire, il est répondu que la zone ne bénéficie pas d'une protection lourde s'agissant de la nature. Autrement dit, il ne s'agit pas de se livrer à une renaturation. Il est également précisé que la pelle araignée serait fournie par des entreprises mandataires.

A une question d'un commissaire, la remise en état de la zone est incluse dans le budget. M. Betty précise par ailleurs que le Canton a refusé de participer au financement.

Un autre commissaire s'interroge sur le laps de temps depuis l'érosion, trois ans, et désire savoir si celle-ci ne s'est pas aggravée. M. Betty explique que les risques n'y étaient pas les plus graves, contrairement à d'autres sites.

Un commissaire demande combien de temps dure l'installation en bois; on lui répond une cinquantaine d'années.

M. Jegousse, du DCS, précise que ces travaux sont nécessaires pour assurer une sécurisation et une bonne utilisation des installations sportives à proximité.

Un commissaire aimerait un point de vue neutre et propose de recevoir M. Alexandre Wisard, collaborateur du Canton. Sa proposition est refusée par la majorité de la commission.

Prises de position

Le Parti libéral-radical votera ce projet, notamment dans la mesure où une concertation a été menée avec les services cantonaux, à savoir la DGEau et la DGAN.

Le Parti socialiste soutient également ce projet.

L'Union démocratique du centre annonce qu'il est important d'assurer un site en état, notamment en raison des installations sportives à proximité et malgré le refus cantonal.

Les Verts soutiennent la proposition, afin de permettre un bon accès aux usagers, sportifs, promeneurs, etc.

Le Mouvement citoyens genevois s'interroge sur la non-intervention financière du Canton, mais votera la proposition.

Le Parti démocrate-chrétien votera la proposition et Ensemble à gauche également, en déclarant: «oui au sport, oui à la marche».

Vote

La proposition PR-1270 est acceptée à l'unanimité des membres de la commission.